

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-33

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE MODERNISATION DE LA PETITE HOTELLERIE RURALE

Année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy
Hôtel Restaurant "TERRASSIER"
82800 VAISSAC

Travaux relatifs à l'accueil de personnes à mobilité réduite dans l'établissement

La propriétaire de l'Hôtel-Restaurant "Terrassier" à Vaissac, présente un dossier de demande de subvention pour des travaux concernant l'extension de 6 chambres (dont une spécifique "personne handicapée") et la mise en accessibilité de l'établissement au bénéfice des personnes à mobilité réduite (hôtel, restaurant, parking).

Ce programme de travaux s'inscrit dans le programme global de rénovation de l'établissement pour lequel une bonification d'intérêts d'un montant de 14 625 €a été allouée lors de la Commission Permanente en date du 24 octobre 2005 (agrandissement de l'établissement).

L'hôtel, classé 2 étoiles, répond dorénavant à l'arrêté du 14 février 1986 fixant les normes de classement des hôtels de tourisme.

La volonté de l'établissement est de faciliter l'accès et l'accueil des personnes à mobilité réduite : outre les cheminements extérieurs qui ont été refaits pour faciliter les déplacements, une chambre sur les six supplémentaires a été réalisée pour accueillir ces personnes.

Des aménagements spécifiques ont aussi été réalisés pour accéder plus facilement à la piscine et au restaurant d'été.

Il y a 3 ans, la salle de restaurant et les sanitaires communs, adaptés à ce type de clientèle, ont bénéficié d'une réfection totale.

Le label "Tourisme et Handicap" demandé par l'établissement est en cours d'instruction.

a) Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **48 471 €HT**.

b) Plan de financement

- Emprunt et Autofinancement	35 384 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	13 087 €

TOTAL.....	48 471 €

C'est donc une aide départementale de **13 087 €** qui est sollicitée pour cette opération inscrite à l'année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy. Elle correspond à 27 % du montant H.T. des travaux.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. qui s'est tenu le 20 avril 2006, propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **13 087 €** pour cette opération inscrite en année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **13 087 €** à la propriétaire de l'Hôtel-Restaurant "TERRASSIER" à Vaissac pour des travaux relatifs à l'accueil de personnes à mobilité réduite dans son établissement

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **204225**, sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2006	22 747 €
- Engagement à ce jour	9 660 €
- Engagement à la présente Commission.....	13 087 €
- Disponible sur l'exercice 2006.....	0 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-33

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION
TOURISTIQUE**

MODERNISATION DE LA PETITE HOTELLERIE RURALE

**Année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy
Hôtel Restaurant "TERRASSIER"
82800 VAISSAC**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'intervention
touristique réuni le 20 avril 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale de 13 087 € pour des travaux relatifs à l'accueil de personnes à mobilité réduite, à l'hôtel-restaurant « Terrassier » à Vaissac (*opération inscrite en année 2 du contrat de Pays Midi-Quercy*) ;
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204225, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,